

## Qu'y a-t-il dans votre facture ?

Notre niveau de service...

Avant, on mettait tout dans un trou, pour pas cher et pas très loin.

On ne voulait pas savoir ce que devenaient nos déchets et s'imaginait presque qu'ils disparaissaient miraculeusement. Chaque commune avait sa décharge, bien pratique, mais pas toujours maîtrisée...

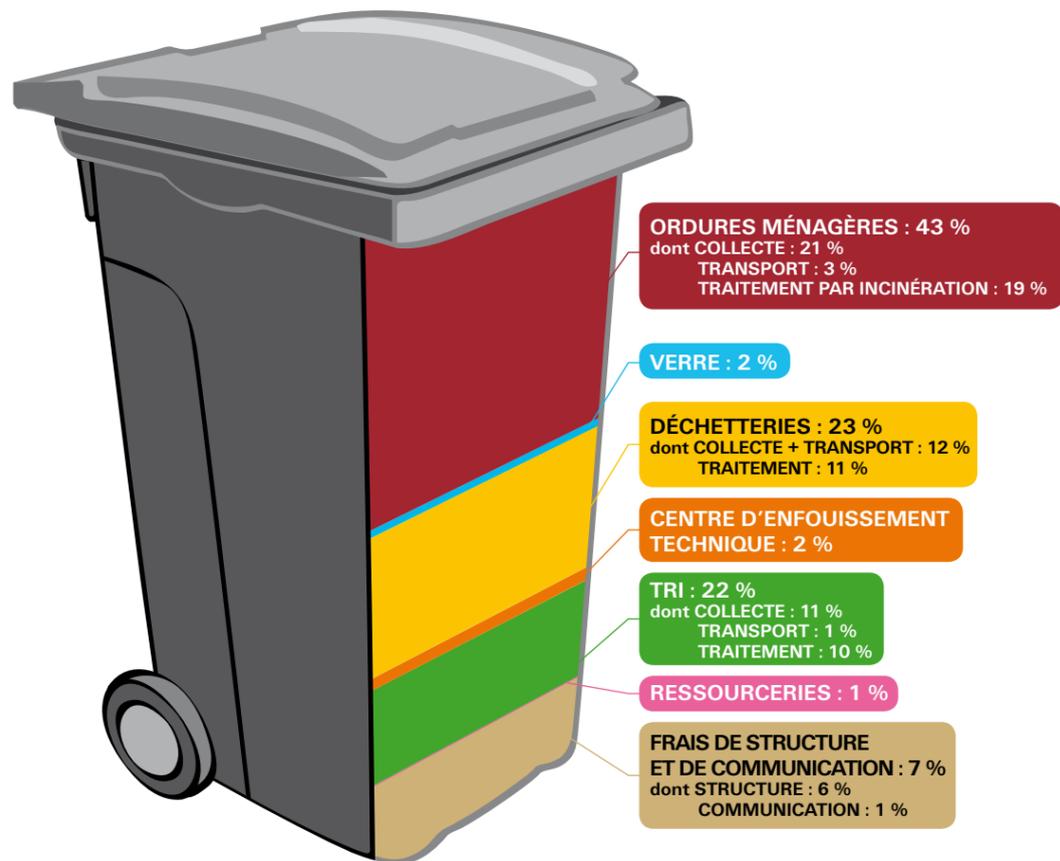
Actuellement, nous traitons nos ordures ménagères par incinération, dans une usine moderne sans impact atmosphérique, pour dix fois plus cher qu'auparavant.

Mais nous traitons aussi tous ces déchets enfouis depuis des décennies qui pourrissent au fond de plusieurs alvéoles, qui produisent des jus que nous devons pomper chaque jour pour les transporter en station d'épuration.

Aujourd'hui nous avons le tri à notre porte, et nous utilisons les déchetteries à volonté, ce qui permet une valorisation importante et une grande traçabilité de nos déchets.

**Nous recevons une facture personnalisée qui tient compte de notre production.**

À tous les niveaux, le service s'est élevé en même temps que les performances de nos utilisateurs, et dans 95 % des cas, le tarif a baissé entre 2009 et 2012... mais qui se souvient de ce qu'il payait en 2009 ? Sait-il aussi que le coût du traitement des déchets a augmenté de 20 % en trois ans ?



D'après le Rapport de la Cour des Comptes du 13 septembre 2011, le coût moyen des ordures ménagères s'élevait à 129 € par an et par personne en 2009. Le premier tarif du SICTOM, lui, est inférieur à 100 € pour un bac de 140 l, représentant 3/4 des bacs en fonction, et pouvant correspondre à la dotation d'une personne.

## Plaisanciers, que faites-vous de vos déchets ?

Ne jetez aucun déchet dans l'eau. N'abandonnez pas vos déchets sur les rives.

Conservez vos déchets jusqu'à votre arrivée ou votre prochain arrêt dans un port ou une halte fluviale mettant des bacs à votre disposition. Respectez les consignes : ordures ménagères en sac dans le bac rouge, tri en vrac dans le bac jaune ou vert, verre dans les points d'apport volontaire.

**Abandonner ses déchets dans la nature est passible de contravention.**



Pour contacter le SICTOM

**sictom**  
VAL DE SAÔNE

Zone artisanale - 70360 Scey-sur-Saône  
tél. 03 84 78 09 52 - fax 03 84 76 03 87  
e-mail [contact@sictomvds.com](mailto:contact@sictomvds.com)  
site [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

Service usagers : tél. 03 84 78 28 61 • e-mail [info@sictomvds.com](mailto:info@sictomvds.com)



Directeur de publication : Franck Tisserand • Conception / Mise en page : Version libre 03 84 75 07 92 • Crédits photographiques : SICTOM, ADEME, Fotolia, Éco-emballages • Illustrations : Antonin Danesi • Imprimé sur Offset Cyclus • Diffusion : 25 000 exemplaires • Mai 2012 • ISSN 2105-1712



## le triporteur

SPÉCIAL ÉTÉ

N° 7 - JUIN 2012



Le SICTOM labellisé



Deux labels, QualiTri et QualiPlus ont été décernés au SICTOM du Val de Saône par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie) et Eco-Emballages. Le SICTOM du Val de Saône fait désormais partie des 19 collectivités à bénéficier du label QualiPlus dans toute la France. S'inscrivant dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement, ces labels sont décernés aux collectivités qui remplissent plusieurs critères :

- de satisfaction des usagers,
- de connaissance et de maîtrise des coûts de gestion,
- d'amélioration des performances et de limite des impacts environnementaux,
- d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

QualiPlus récompense les collectivités répondant au plus haut niveau d'exigence pour chacun de ces domaines. Le SICTOM du Val de Saône est la première collectivité de Franche-Comté à avoir obtenu les deux labels en même temps. Une récompense qui souligne l'efficacité du service de collecte et la volonté politique d'avoir un service de qualité.

Pendant l'été

**La collecte des ordures ménagères aura lieu toutes les semaines du 2 juillet au 24 août !**

- July 2 to August 24 : exceptional collection of household waste every week !
- 2 Juli - 24 August : aussergewöhnliche Sammlung von Hausmüll jede Woche !
- 2 juli - 24 augustus : uitzonderlijke collectie van huisvuil elke week !

édito



**Franck Tisserand**  
Président du SICTOM du Val de Saône

Quatre années de travail intense ont été nécessaires pour mettre en place des outils et des pratiques dont nous pouvons être fiers. Le SICTOM est aujourd'hui une des rares collectivités rurales à proposer un haut niveau de service dans le respect des règles et des normes. Ce label national, obtenu en 2011, récompense nos agents pour la qualité de leur travail et donne raison à tous les élus de terrain qui ont soutenu le projet.

Site internet, journal, service téléphonique, factures personnalisées, tri au porte-à-porte, expérimentations nationales, suppression des marches arrières, distribution des composteurs, harmonisation des contenants, réduction du budget, autant d'objectifs atteints aujourd'hui.

Bien sûr, tout n'est pas encore parfait, et il reste nécessaire de communiquer pour faire comprendre le fonctionnement global de notre collectivité qui ne fait aucun bénéfice, pour améliorer la qualité de notre tri parce que les enjeux financiers sont déterminants, et pour faire cesser peu à peu ces vieilles pratiques persistantes de brûlage ou de dépôts sauvages.

Vous trouverez dans ce numéro les éléments indispensables pour comprendre ce qu'il y a dans votre facture, et pour réaliser que nous pouvons aujourd'hui aisément nous comparer...

Très bonne lecture.

**sictom**  
VAL DE SAÔNE

# En été, encore plus qu'à l'accoutumée, adoptons les bons réflexes éco-responsables...



## Ne brûlez pas vos déchets !

**Avec les beaux jours, il est tentant de brûler ses déchets à l'air libre.**

**Pourtant ceci est strictement interdit et peut faire l'objet d'une forte amende en cas de non-respect\* !**

Brûler en plein air vos déchets ménagers et assimilés provoque la formation de produits chimiques toxiques (dioxines et furanes) et de particules cancérigènes. Leurs émanations se déposent sur les sols et sont alors dangereuses pour la terre, les cultures, les plantes et les animaux, et bien sûr, pour vous, votre entourage et le voisinage.

Imaginez les problèmes respiratoires que cela peut provoquer chez les enfants ou les personnes fragiles !

**CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, CERTAINES MATIÈRES QUE L'ON POURRAIT CROIRE INOFFENSIVES SONT NOCIVES QUAND ON LES BRÛLE :**

- le bois traité ou peint,
- les papiers (composés de substances chimiques comme les encres d'imprimerie),
- les cartons et magazines qui contiennent des plastiques...
- les déchets verts : tonte, élagage, taille de haies et d'arbustes

Le bois sec, en revanche est acceptable en terme de bilan carbone car il pollue moins que le bois fraîchement coupé.

### \* RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

L'article 84 du Règlement sanitaire départemental type interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. Le Règlement sanitaire départemental trouve son fondement juridique dans l'article L 1311-2 du Code de la santé publique.

En vertu de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003, le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés pris en application des anciens articles L. 1, L. 3 ou L. 4 du Code de la santé publique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe, c'est à dire passible d'une **AMENDE DE 450 EUROS** (art.131-13 CP). C'est donc le cas **POUR LE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL.**

## Composter diminue vos ordures ménagères



**Composter permet d'économiser 75 kg par an et par habitant.** Vous êtes nombreux, aujourd'hui, à produire votre propre compost. Sur le territoire du SICTOM, la population a déjà un bon taux d'équipement et on peut faire encore mieux !

Un compost arrive à maturité en 18 mois, voire deux ans. Certains petits malins ont deux composteurs, un pour l'année en cours, l'autre pour le compost de l'année précédente qui mûrit tranquillement... N'hésitez pas à venir vous procurer un composteur au prix de **15 €**. **Vous pouvez télécharger le bon de commande sur notre site ([www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)) ou vous le procurer dans la mairie de votre commune.**

## Déchets du bord de route...



Les dispositifs de réduction des déchets ouvrent les consciences sur les pratiques déviantes et c'est une bonne chose.

**À côté des 20 000 tonnes d'ordures ménagères évitées depuis trois ans, des tonnages de tri multipliés par deux sur le département, de la pratique du compostage très répandue** qui évite des tonnages considérables, on ouvre aujourd'hui les yeux sur des comportements qui perdurent depuis des décennies et qui interpellent de plus en plus.

Les déchets du bord de route en sont l'exemple. Ils sont constitués pour la plupart de déchets qui seraient aujourd'hui valorisables dans des dispositifs de tri. On y trouve des déchets de restauration rapide ou de pique-nique, divers plastiques, des bouteilles vides ou pleines, des cannettes. Sur les aires de repos, on trouve des sacs déposés par des gens de passage, des utilisateurs de campings cars, et très peu d'usagers locaux.

**Ces déchets du bord de route ont augmenté de 30 tonnes en six ans**, ce qui correspond à peu près à l'augmentation du trafic routier et de la population locale. Aujourd'hui on en parle, on les montre, et c'est important. Très vite nous mettrons en place une communication spécifique sur les sites identifiés et nous impliquerons enfin notre « brigade du tri ».

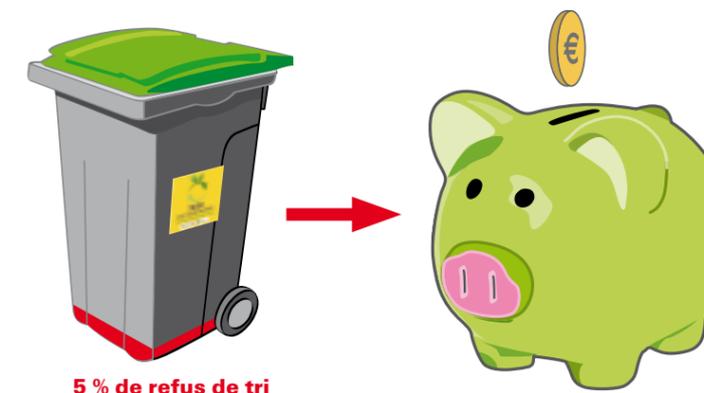
Comme pour le brûlage qui recule peu à peu parce qu'il dérange dès lors qu'on en connaît les effets, ces déchets-là diminueront si nous en avons la volonté collective.

## les refus de tri

**La qualité de notre tri a une influence considérable sur nos prochaines factures.** Chaque quinzaine, un échantillon issu d'un camion du SICTOM est « caractérisé ». On prélève un volume de tri, on recense toutes les erreurs, et on pèse le tout. Cela détermine un pourcentage de « refus ».

Cette année, nous produirons près de 4 000 tonnes de tri et nous en attendons des reversements importants, mais :

- si nous avons 5% de refus de tri, nous pouvons prétendre à environ 300 000 € de reversement des éco-organismes que nous intégrerons directement dans la construction des tarifs de l'année prochaine.
- si notre taux de refus est de 20 % ( ce qui est le cas actuellement), nous ne pourrions plus prétendre qu'à 50 000 € de reversement...



**5 %  
DE REFUS DE TRI**  
↓  
**300 000 €  
DE REVERSEMENT  
ECO-EMBALLAGES**



**20 %  
DE REFUS DE TRI**  
↓  
**50 000 €  
DE REVERSEMENT  
ECO-EMBALLAGES**

**Pour améliorer la qualité de notre tri, les ripeurs sont habilités à refuser votre bac s'ils constatent des erreurs, et nos personnels font le tour des villages pour vérifier les contenus.** Outre la communication, c'est le seul moyen que nous avons pour améliorer nos performances.

Si votre bac est refusé, ne vous fâchez pas, vous êtes nombreux dans ce cas les premiers temps et nous savons que la plupart du temps les erreurs sont commises en toute bonne foi. Ce qui se trouve dans votre bac de tri n'est pas périssable et devra attendre la prochaine collecte. Rien de bien grave.